



Conseillers en exercice	45
Présents	36
Nombre de pouvoirs	7
Votants	43



## **DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté**

**N° 2023 – 111**

### **ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX 2023**

### **DE LA ZONE D'ACTIVITE DU MONT à AUBUSSON**

Séance du 16 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre à 18H30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Yrieix-la-Montagne, au nombre de 36, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 9 novembre 2023.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs**

BERTIN Valérie ; COLLET-DUFAYS Céline ; PRIOURET Denis ; LEGER Jean-Luc ; LHERITIER Laurent ; TERNAT Didier ; BIALOUX Claude ; DETOLLE Alain ; MOINE Michel ; HAGENBACH Nadine ; DUCOURTIOUX Stéphane ; ROGER Thierry ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; MOUTARDE Jacques ; DUGAUD Isabelle ; PENAUD Corinne ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; SALVIAT Gérard ; BŒUF Jacques ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; MIOMANDRE Didier ; TOURNIER Jacques.

#### **ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs**

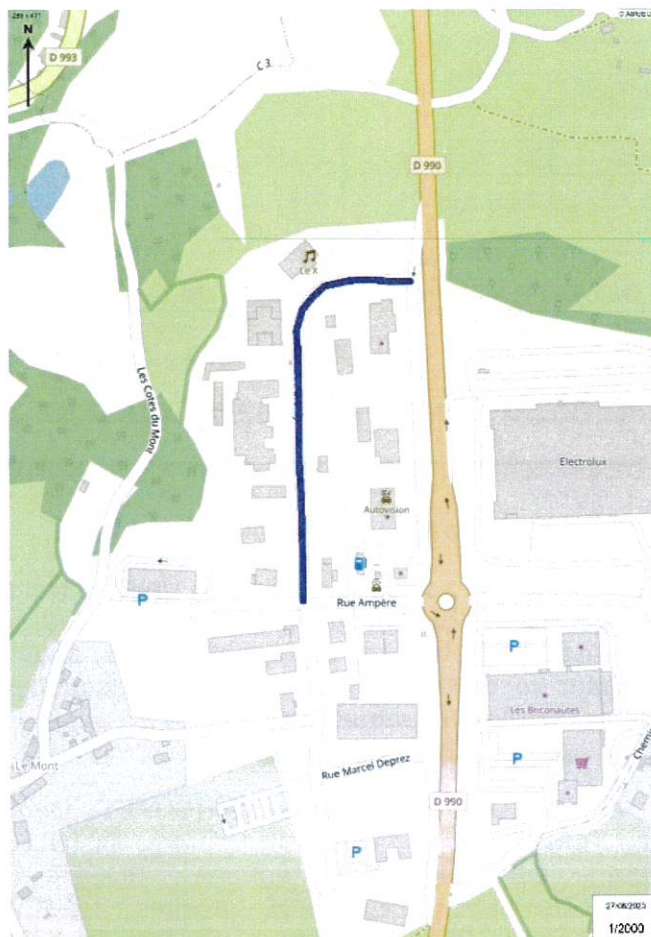
BRUNET Guy à BERTIN Valérie ; MALHOMME Elodie à LEGER Jean-Luc ; CHABANT EVELYNE à JOSLIN Jean Louis ; ESTERELLAS PHILIPPE à NICOUX Renée ; DEBAENST CATHERINE à CHEVREUX Laurence ; LABOURIER Dominique à Corinne PENAUD ; MERIGOT Pascal à BŒUF Jacques.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** BAUCULAT Annick ; DEPEIGE Monique.

C BIALOUX présente le rapport suivant.

Lors du Bureau communautaire du 10 mai 2023, il a été sollicité une demande dans le cadre du programme de DETR 2023 pour la sécurisation et la réfection de la rue Branly, dans la zone d'activités du Mont à Aubusson, au sein de laquelle plusieurs tronçons ont déjà fait l'objet d'une réfection entre septembre 2019 et décembre 2021.

Les travaux portent sur environ 350 mètres de chaussée. La réfection de cette section est nécessaire au vu des dégradations de la voirie existante supportant un trafic poids-lourds.



Les travaux consistent en la réfection de la structure de chaussée ainsi que de la couche de roulement (rabotage sur 15 cm, Grave Bitume GB 0/14 sur 9 cm et Béton Bitumineux Semi Grenu 0/10 sur 6 cm en couche de roulement). Ils intègrent les différentes mises à niveau d'ouvrages présents en chaussée.

Le montant prévisionnel des travaux a été établi à 104 927 € HT.

Le programme, la typologie des travaux et l'estimation ont été réalisés par l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse qui a été sollicitée en août 2023 par convention pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en vue de pallier les vacances de postes aux services techniques – Coût forfaitaire de la mission de 3 000 € HT).

Cette mission d'AMO comprend également la rédaction du dossier de consultation des entreprises (DCE) et l'analyse des offres remises. Cette dernière est présentée synthétiquement ci-dessous.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux annonces légales le 5 octobre 2023 pour un marché en procédure adaptée (MAPA).

Deux entreprises ont remis une offre : COLAS (Centre de Guéret) et EUROVIA Poitou Charentes Limousin (Aubusson). Aucune des deux n'a souhaité proposer de variante à la solution de base.

Les critères de notation, techniques (60 % de la note), prix (30 % de la note) et délais (10 % de la note), conduisent à classer EUROVIA en premier et COLAS en second.

Voir tableau ci-contre établi par l'AMO.

Pour éclairage de ce classement, l'écart est tenu entre ces deux entreprises, le delta se fait sur le délai de réalisation des travaux proposé - 1 semaine hors travaux préparatoires pour EUROVIA - et un léger écart de prix. Ceci s'explique du fait du caractère tout à fait courant de ces travaux pour des entreprises nationales dont la technicité est reconnue.

L'offre qu'il est proposé de retenir suite à l'analyse est donc celle d'EUROVIA pour un montant de 94 711,65 € HT (soit 113 653,98 € TTC), ce qui est compatible avec le budget alloué.

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**POUR : 43**

**Adopté à l'unanimité**

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ✓ **RETIENT** l'entreprise la mieux-disante EUROVIA PCL
- ✓ **AUTORISE** Madame la Présidente à engager la dépense estimative de 94 711,65 € HT (soit 113 653,98 € TTC) en notifiant l'attribution de ce marché à EUROVIA PCL (Aubusson),
- ✓ **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à la réalisation de cette opération et au déroulement de ce marché.

Ainsi fait et délibéré le 16 novembre 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le  
PUBLIÉE le

Valérie BERTIN,  
Présidente

